

Public

amnesty international

Myanmar.

Document d'information

Préoccupations relatives aux droits humains un mois après le passage du cyclone Nargis



5 juin 2008
Index AI : ASA 16/013/2008

INTERNATIONAL SECRETARIAT, 1 EASTON STREET, LONDON WC1X 0DW, UNITED KINGDOM
TRADUIT PAR LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL (ÉFAI)

Introduction

Les 2 et 3 mai 2008, le cyclone Nargis a dévasté la plus grande partie du sud du Myanmar, et tout particulièrement le delta très peuplé de l'Ayeyarwady (Irrawaddy) et des zones proches de la principale ville du pays, Yangon (anciennement Rangoon). Plusieurs dizaines de milliers de personnes ont été tuées et des centaines de milliers d'autres ont perdu leur maison et leurs moyens de subsistance. Pourtant le Conseil national pour la paix et le développement (SPDC), qui gouverne le Myanmar, a refusé de reconnaître l'ampleur du désastre et n'a fourni qu'une aide limitée aux quelque 2,4 millions de personnes touchées par le cyclone. En outre, il a refusé pendant trois semaines l'aide internationale et a bloqué l'accès au delta de l'Ayeyarwady à un moment où les survivants avaient un besoin urgent de vivres, de structures d'hébergement et de soins médicaux. Une semaine après le cyclone, alors que les victimes luttent pour survivre, le SPDC a détourné des ressources humanitaires essentielles afin d'organiser un référendum destiné à entériner une nouvelle Constitution comportant de nombreuses lacunes¹. En bloquant délibérément une aide qui pourrait sauver des vies, le gouvernement du Myanmar viole le droit de ses citoyens à la vie, à l'alimentation et à la santé et il provoque une crise massive des droits humains qui vient s'ajouter à la crise humanitaire.

Le 23 mai, le SPDC a enfin accepté l'aide internationale à la suite de fortes pressions de la communauté internationale. Depuis cette date, des visas ont été délivrés à 45 agents des Nations unies au moins, et un petit nombre d'employés d'organisations non gouvernementales internationales ont été autorisés à se rendre dans les zones les plus dévastées du delta de l'Ayeyarwady. Ces initiatives sont encourageantes, mais ne permettent pas d'apporter une aide suffisante au très grand nombre de personnes déplacées et sans abri. Plusieurs dizaines de milliers de personnes sont toujours en danger de mort, ou exposées à la maladie et à la malnutrition. Le 4 juin, lors d'une conférence de presse des Nations unies à Bangkok, le Programme alimentaire mondial (PAM) a décrit l'accès au delta comme « *un défi permanent* ». Par ailleurs, l'arrivée de la mousson provoque de nouvelles inondations dans le delta, rendant encore plus difficiles l'accès à la région et la distribution de l'aide.

Depuis qu'il a annoncé, le 20 mai, la fin de la phase de secours et d'aide d'urgence après le cyclone Nargis, le SPDC a ordonné à un nombre croissant de survivants de rentrer dans leurs villages alors qu'ils étaient encore traumatisés et ne disposaient pas de nourriture ni de structures d'hébergement, entre autres aides

¹ Le référendum qui devait se tenir le 10 mai a été reporté au 24 mai dans les 47 districts les plus durement touchés. Pour de plus amples informations sur les lacunes de la nouvelle Constitution, voir le document *Myanmar. Le référendum constitutionnel bafoue les droits humains* (index AI : ASA 16/010/2008), 9 mai 2008.

nécessaires après leur retour dans leur foyer. Les recherches effectuées par Amnesty International laissent penser que depuis cette date, le SPDC a intensifié ses pressions en vue de contraindre les survivants du cyclone à quitter les camps mis en place par le gouvernement ou constitués de façon spontanée pour rentrer dans leurs villages dont beaucoup sont toujours inhabitables. Des agents de l'État continuent également de bloquer ou de détourner l'aide destinée aux régions les plus touchées, malgré les dénégations de hauts responsables du SPDC.

Le mépris dans lequel le gouvernement du Myanmar tient son propre peuple n'est pas nouveau. La crise humanitaire résultant du cyclone Nargis, et qui a été exacerbée par l'intransigeance initiale du SPDC, intervient dans un contexte de violations graves, anciennes et persistantes des droits humains. Le 2 juin, Louise Arbour, haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, qui s'adressait pour la dernière fois au Conseil des droits de l'homme, a déclaré que dans le cas du Myanmar « *le blocage de l'aide internationale illust[rait] les effets néfastes de la tolérance de la communauté internationale envers les violations répétées des droits de l'homme* ». Le SPDC détient actuellement plus de 1 850 prisonniers politiques dans des conditions très dures. Les principaux militants politiques sont incarcérés ou vivent dans la clandestinité. Toute personne critiquant le gouvernement est systématiquement harcelée et arrêtée. L'ordre de détention de Daw Aung San Suu Kyi, principale opposante du SPDC, a été renouvelé le 27 mai. Elle est entrée dans la sixième année consécutive de son assignation à résidence. Depuis plus de deux ans, l'armée mène une offensive dans l'est du pays ciblant les civils de l'ethnie karen, qui sont victimes d'homicides, d'actes de torture, de travaux et de déplacements forcés.

La situation dramatique des droits humains au Myanmar n'est pas la simple toile de fond des ravages du cyclone, elle est de toute évidence un élément central du désastre actuel. C'est pourquoi le respect des droits humains doit être au cœur des opérations d'aide. Les normes et principes internationaux relatifs aux droits humains énoncent des garanties pour la sécurité et la dignité des survivants ainsi que pour la protection, l'aide et la réinstallation des personnes déplacées et des autres catégories vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les membres des minorités ethniques. Les actions de reconstruction, de réadaptation et de réinstallation doivent également être guidées par ces principes.

Amnesty International est consciente de l'ampleur des défis auxquels tout gouvernement est confronté à la suite d'une telle catastrophe, mais elle estime que les autorités doivent impérativement veiller à ce que la sécurité, le maintien de l'ordre et le rétablissement des services publics ne se fassent pas au détriment des droits humains. La distribution de l'aide a commencé sur une grande échelle, mais les mécanismes destinés à garantir son efficacité sont insuffisants. Le gouvernement du Myanmar doit immédiatement veiller à ce que ses agents, notamment au niveau local,

n'entravent pas la distribution de l'aide, et il doit se pencher en priorité sur les manquements à l'obligation de rendre des comptes. Les donateurs internationaux doivent aborder les questions plus vastes des droits humains et de la gouvernance dans le cadre de leur action pour sauver des vies humaines dans le delta de l'Ayeyarwady.

Amnesty International soulève maintenant ces questions car des dizaines de milliers de personnes seront menacées aussi longtemps que les normes relatives aux droits humains ne seront pas respectées. Toutefois, étant donné le bilan désastreux du Myanmar en matière d'obligation de rendre des comptes, les donateurs internationaux doivent rester vigilants pour éviter un détournement de l'aide.

Ce document rend compte des informations recueillies par un délégué d'Amnesty International qui s'est rendu dans la région en mai et au début de juin, un mois après le passage du cyclone Nargis. Durant cette période, l'organisation a consulté toute une série de sources, notamment des citoyens du Myanmar, des journalistes, des représentants d'agences des Nations unies, d'organisations internationales humanitaires et d'organisations non gouvernementales (ONG), ainsi que des représentants du gouvernement et d'organismes religieux. Beaucoup de ces personnes ont été des témoins oculaires des événements qu'elles ont décrits dans les divisions de Yangon et d'Ayeyarwady, les plus touchées par le cyclone. Bien qu'elle n'ait pu envoyer aucun représentant au Myanmar même, l'organisation a recueilli les témoignages de personnes connaissant les régions dévastées et a examiné des reportages audio et vidéo se rapportant à certains des faits décrits dans le présent document. Les noms des personnes ainsi que les organisations auxquelles elles appartiennent ne sont pas indiqués pour des raisons de sécurité.

Les déplacements forcés et les restrictions à la liberté de mouvement

Selon les Nations unies, au début du mois de juin, quelque 550 000 personnes sur les 2,4 millions gravement touchées par le cyclone Nargis vivaient dans des structures d'hébergement temporaires. Quelques jours après le cyclone, le SPDC a commencé à déplacer par la force les survivants dont les maisons avaient été détruites et les villages inondés. Ces personnes s'étaient installées dans des camps mis en place par le gouvernement ou qui s'étaient constitués de façon spontanée. Le 20 mai, le gouvernement a annoncé la fin de la phase de secours après le cyclone et le début de la phase de reconstruction. Depuis cette date, il a intensifié ses efforts visant à obliger les survivants à quitter leurs abris temporaires et à les renvoyer de force dans leurs villages, situés le plus souvent dans des zones inhabitables. Les autorités ont principalement ciblé les écoles et les monastères, qui devaient servir de bureaux de

vote pour le référendum différé du mois de mai sur la Constitution. Par ailleurs, la rentrée scolaire devait avoir lieu le 2 juin.

Amnesty International a obtenu confirmation de plus de 30 cas et récits de déplacement forcé à la suite du cyclone, mais les informations recueillies sur place par de nombreuses sources laissent penser que le nombre réel est beaucoup plus élevé. L'organisation déplore que le SPDC oblige les personnes déplacées à quitter prématurément les camps officiels et informels alors qu'elles n'ont pas d'autre endroit où aller. Nous exposons ci-après quelques-uns de ces cas.

Le 23 mai, les autorités de Yangon ont contraint plus de 3 000 survivants du cyclone à quitter un camp officiel installé dans le district de Shwebaukan, et un camp informel établi dans le collège public n° 2 de Dala, tous deux dans la division de Yangon. Les survivants ont reçu 7 000 kyats (4,5 euros) et une petite quantité de riz. On a dit à ceux qui étaient installés dans le collège qu'ils devaient partir car les cours reprenaient le 2 juin.

Le 19 mai, à Bogale et à Labutta, division d'Ayeyarwady, les autorités locales ont forcé un grand nombre de personnes à monter à bord de bateaux pour les renvoyer dans leurs villages des districts de Myaungmya et de Maubin, entre autres. On estimait que 10 p. cent seulement des personnes déplacées à Bogale étaient toujours sur place le 25 mai, le SPDC les ayant transférées ailleurs une nouvelle fois. Dans certains cas, les autorités ont simplement dit que les déplacés pouvaient aller n'importe où, mais qu'ils ne pouvaient pas rester où ils se trouvaient. Un bateau qui avait quitté Bogale le 19 mai pour le village de Kyane Chaung a fait naufrage, provoquant la mort d'au moins 30 personnes. Les autorités ont interdit à la population de raconter ce qui s'était passé aux étrangers ou aux journalistes, le secrétaire général des Nations unies devant arriver au Myanmar quatre jours plus tard.

Le 19 mai et dans les jours qui ont suivi, les autorités ont déplacé de force des personnes qui s'étaient réfugiées à Myaungmya, à Maubin, à Pyapon et à Labutte, pour les renvoyer dans leurs villages dans le sud du pays. La région du delta au sud du Myanmar a été la plus touchée par le cyclone. Elle n'est pas préparée à recevoir des survivants. Quelque 600 personnes du camp informel établi dans le collège public n° 16 de Myaungmya ont été transférées de force à Labutta le 25 mai ou les jours précédents. Des 45 camps de Pyapon, seuls trois existaient encore le 28 mai.

Le 20 mai, dans le district de Kawhmu, division de Yangon, les autorités ont empêché des survivants d'aller mendier dans la rue, ce qui les a privés d'une aide informelle, mais pourtant nécessaire. Une femme a raconté à Amnesty International que, le 24 mai, elle avait vu des policiers armés qui empêchaient des personnes de mendier au bord de la route, après le pont de Twaytay sur la route menant à Kongyangon, dans le delta de l'Ayeyarwady. Des témoins ont également affirmé qu'un

policier avait passé à tabac un homme qui mendiait sur la route reliant Dedaye à Yangon. Ils ont ajouté que, le 7 mai, un membre de l'Association de l'Union pour le développement de la solidarité (USDA), une organisation sociopolitique gouvernementale, avait ordonné à quelque 500 personnes réfugiées dans une école du district de Shwebaukan de partir les jours suivants.

Violations des droits humains dans le cadre du référendum constitutionnel

Dans certains cas, les autorités ont déplacé de force des survivants car elles voulaient utiliser les locaux où ils s'étaient installés pour organiser le 24 mai le référendum constitutionnel différé. C'est ainsi que, le 20 mai, plus de 50 victimes du cyclone installés dans le centre communautaire de Dama Joun (Dhama Rone), situé dans le quartier de San-Yeik-Nyein du district du Dagon Sud, division de Yangon, ont reçu l'ordre d'évacuer le bâtiment qui devait être utilisé pour le référendum. Le même jour, environ 90 personnes réfugiées dans un local du quartier 26, dans le district du Dagon Sud, division de Yangon, ont reçu l'ordre de partir, le bâtiment devant servir de bureau de vote. Le 23 mai, les autorités ont forcé des survivants du cyclone à quitter l'école d'un camp du district de Hlaing Tharyar, à Yangon, à la veille du référendum. Un responsable d'une organisation humanitaire dont des équipes travaillaient à Myaungmya, à Pyapon et à Bogale, dans le delta, a déclaré à Amnesty International que, le 24 mai, les autorités avaient forcé toutes les personnes déplacées à quitter les écoles en raison du référendum.

Le 10 mai, à Yangon, les autorités ont forcé à partir des déplacés installés dans des écoles, afin que les locaux puissent être utilisés comme bureaux de vote. Un témoin a déclaré à Amnesty International que les autorités avaient averti les survivants du cyclone qu'ils ne seraient pas autorisés à rentrer chez eux s'ils s'abstenaient de voter. Un journaliste qui a passé quinze jours dans le delta a déclaré à l'organisation que le 10 mai, à Pathein et à Maubin, à l'extérieur de Yangon, les autorités avaient physiquement contraint des personnes, notamment des malades et des blessés, à voter.

Le déplacement forcé des personnes installées dans des monastères

Plusieurs sources ont affirmé à Amnesty International que les autorités ne voulaient pas que des déplacés trouvent refuge dans des monastères et soient en relation avec des moines. Cela était particulièrement vrai à Yangon où de nombreux moines avaient pris la tête des manifestations antigouvernementales de septembre 2007. Le 13 mai ou les jours précédents, des personnes ont été transférées de monastères dans le district de Hlaing Tharyar, à Yangon, ainsi que du monastère de Kyi Bui Kha, bien qu'un moine de rang élevé soit intervenu en leur faveur auprès des soldats. Le 11 mai, des survivants du cyclone réfugiés dans quatre monastères de Bogale, dans la

division d'Ayeyarwady, ont été transférés par les autorités et par des membres de l'USDA. Beaucoup ont été contraints de monter dans des camions de l'armée qui les ont emmenés à Maubin, d'autres ont simplement reçu l'ordre de rentrer seuls dans leur village.

Au vu des conclusions du présent document, et du lourd bilan du SPDC en matière de traitement des personnes déplacées dans le cadre du conflit armé dans l'est du pays, le traitement accordé au très grand nombre de personnes déplacées par le cyclone revêt une importance fondamentale. Au cours de la décennie écoulée, Amnesty International a rendu compte de la pratique des déplacements forcés systématiques de personnes par l'armée dans le cadre d'opérations anti-insurrectionnelles et de campagnes visant des civils dans les États kayin (karen), kayah (karenni) et shan, dans l'est du pays.

Les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays (ci-après Principes directeurs) adoptés par les Nations unies doivent régir la manière dont le SPDC et les donateurs internationaux traitent les centaines de milliers de personnes déplacées par le cyclone Nargis. Ces Principes sont un ensemble de normes, largement approuvées et faisant autorité sans toutefois être contraignantes, qui se rapportent à la protection des personnes déplacées. Ils sont conformes au droit international relatif aux droits humains.

Amnesty International estime que le SDPC ne respecte pas les droits fondamentaux des personnes déplacées par le cyclone, et notamment le droit d'être protégé contre un déplacement arbitraire, le droit à la liberté de mouvement, le droit d'être protégé contre une réinstallation forcée et le droit à un niveau de vie suffisant. En outre, les autorités n'ont pas créé les conditions permettant aux personnes déplacées de rentrer volontairement, dans la sécurité et la dignité, dans leur foyer ou de se réinstaller librement ailleurs, et ne leur ont pas fourni les moyens nécessaires à cet effet.

Dans les situations d'urgence où un déplacement de population est nécessaire, les gouvernements sont autorisés à exiger ce déplacement et à le faciliter. Dans certains cas, ils sont tenus de le faire. Le déplacement est légitime dans la mesure où il a pour but d'améliorer la sécurité et la santé de la population. Il doit être proportionné aux circonstances qui l'exigent en termes de date, de modalités et de lieu de réinstallation. Il doit être effectué sans discrimination aucune hormis la nécessité, en tenant compte des possibilités d'accès à la population et des moyens disponibles. Les gouvernements sont autorisés à imposer, en cas de situation d'urgence, des restrictions à la circulation pour les mêmes buts et les mêmes motifs que ceux exposés plus haut. Les recherches effectuées par Amnesty International révèlent que ces conditions ne s'appliquent pas dans les circonstances actuelles. Une bonne partie du delta de l'Ayeyarwady reste inhabitable et, avec le début de la

mousson, les survivants qui rentrent chez eux rencontrent d'énormes difficultés. Qui plus est, durant la phase initiale d'assistance après une catastrophe, il est plus facile de fournir une aide aux survivants lorsqu'ils sont installés dans des camps plus accessibles. Disperser les survivants dans des villages inaccessibles les empêche d'accéder à la nourriture et aux soins de santé.

L'entrave ou l'utilisation abusive de l'aide

Jusqu'au 26 mai, le SPDC a bloqué toute l'aide internationale au delta qui était gérée par les employés étrangers des organisations humanitaires. La veille, le SPDC avait accepté lors d'une conférence des donateurs internationaux qui s'est tenue à Yangon d'accorder un accès sans restrictions à toutes les agences humanitaires internationales. Les organisations internationales peuvent, semble-t-il, se rendre plus facilement dans la région du delta, mais un mois après le cyclone l'accès demeure inégal et les distributions d'aide insuffisantes. Amnesty International a recueilli plus de 40 témoignages relatant comment l'aide était confisquée par des soldats ou des fonctionnaires locaux, détournée ou gardée au lieu d'être distribuée aux victimes du cyclone.

Un journaliste qui a passé quinze jours dans le delta a déclaré à Amnesty International qu'avant le 7 mai, les autorités n'avaient pas autorisé un monastère de Pyapon, division d'Ayeyarwady, à recevoir de l'aide pour les centaines de personnes qui y avaient trouvé refuge immédiatement après le cyclone. Le 13 mai ou les jours précédents, les autorités avaient empêché les moines du monastère de Kyi Bui Kha, à Yangon, et ceux d'un couvent bouddhiste voisin de recevoir l'aide offerte par une organisation humanitaire. Une organisation internationale a affirmé qu'à la date du 14 mai, les étrangers se trouvant dans le delta étaient passibles d'une amende de 20 000 kyats (2 000 euros) et d'une peine de cinq ans d'emprisonnement. Les autorités offraient une récompense à ceux qui dénonçaient les contrevenants.

Les autorités ont interdit aux donateurs privés et aux médecins non rattachés au SPDC de se rendre dans les camps non officiels. Elles ont même empêché les médecins liés au gouvernement de quitter Yangon durant les huit jours qui ont suivi le cyclone. Un groupe d'une dizaine de médecins privés birmans ont été empêchés de se rendre à Bogale la deuxième semaine suivant le cyclone. D'autres témoins oculaires ont affirmé que le 18 mai encore, les autorités de Yangon avaient entravé des initiatives humanitaires privées émanant de Mandalay.

Le 23 mai, à un barrage routier, un tract indiquant que la phase de secours et d'aide d'urgence était terminée et que tous les dons devaient passer par les autorités locales a été montré à des donateurs privés.

Selon des témoins, des membres de l'USDA ont harcelé Kyaw Thu, un acteur populaire qui avait soutenu très activement les manifestations de septembre 2007 contre le SPDC. Ils l'auraient menacé avec des couteaux et des bâtons quand il a tenté de distribuer du riz dans le district de Thanlyin, à Yangon, le 12 mai ou les jours précédents. Les autorités ont arrêté son photographe, U Kyaw Swar Aung, le 18 mai et la police a menacé de sanctions les membres de son équipe s'ils continuaient leur action.

La corruption et le détournement de l'aide

Dans le monde entier, le vol et le détournement de l'aide sont courants à la suite de catastrophes naturelles majeures, comme on l'a constaté notamment en 2004 après le tsunami dans l'océan Indien et en 2005 après le passage de l'ouragan Katrina aux États-Unis. On pouvait s'attendre à de tels problèmes au Myanmar où la corruption est très répandue. L'ONG internationale Transparency International a classé le Myanmar parmi les plus corrompus des 179 pays étudiés dans son Indice de perception de la corruption pour 2007. Le comportement des responsables locaux et des militaires après le passage du cyclone Nargis a démontré que la corruption des autorités et l'impunité étaient généralisées au Myanmar.

Amnesty International a relevé que, le 16 mai, le *New Light of Myanmar*, un journal de langue anglaise qui est le principal porte-parole du SPDC, avait rapporté que le Comité central national de préparation aux catastrophes naturelles avait fait la déclaration suivante : « [...4] *Toute personne peut dénoncer les faits si elle constate ou si elle apprend qu'une aide financière et des vivres destinés aux victimes du cyclone sont conservés par intérêt personnel, vendus, utilisés par des personnes et des organisations ou détournés à d'autres fins.* » Nous annonçons que nous avons pris toutes les mesures nécessaires pour mener des enquêtes sur les affaires [de détournement d'aide], démasquer les auteurs et prendre des actions punitives contre eux conformément à la loi. »

Amnesty International salue ces mesures et appelle le SPDC à surveiller strictement la distribution de l'aide faite par ses fonctionnaires. Les agences humanitaires privées et internationales doivent faire preuve de vigilance pour s'assurer que l'aide parvient à ceux qui en ont le plus besoin.

Bien que des informations récentes laissent à penser que l'accès au delta est plus facile, des cas récents de corruption et de détournement de l'aide révèlent l'existence d'une menace potentiellement grave pour l'efficacité de la distribution de l'aide.

Presque immédiatement après l'arrivée de l'aide internationale au Myanmar, le 9 mai, les autorités ont saisi les premières cargaisons de biscuits énergétiques envoyés par le PAM à l'aéroport international de Mingaladon, à Yangon, ce qui a amené le PAM à suspendre les vols de secours humanitaires vers le Myanmar pendant plusieurs heures. À deux reprises à Labutta, l'une des localités les plus durement touchées du delta de l'Ayeyarwady, des employés des Nations unies qui accompagnaient des camions militaires du SPDC transportant l'aide fournie par l'ONU ont surpris les autorités qui tentaient de confisquer une partie du chargement ou de le détourner. Au même moment, une ONG internationale a constaté que le riz fourni par les autorités pour être distribué, et qui était censé provenir des stocks des Nations unies, était pourri ; elle a exprimé son inquiétude quant à la destination du riz de bonne qualité. Vers le 12 mai, à Labutta, les autorités ont saisi des médicaments et du matériel fournis par une autre ONG internationale à des membres bénévoles des services de santé birmans.

Le 5 mai, dans le district de Thongwa, à Yangon, un responsable local a rassemblé 15 survivants pour les présenter au général Myint Swe qui inspectait la zone. Les autorités ont filmé le général en train de distribuer des vivres à ces 15 personnes, puis le responsable local est revenu dans la soirée récupérer ce qui avait été distribué. Dans la semaine qui a suivi le cyclone, des soldats se sont filmés en train de distribuer de l'aide dans les districts de Hlaing Tharyar et de Shwe Pyi Thar puis ils ont immédiatement repris les biens qu'ils venaient de répartir devant la caméra. On ignore ce que sont devenus les vivres et le matériel récupérés.

Le problème du détournement des secours a été particulièrement dramatique dans les quinze jours qui ont suivi le cyclone, le SPDC exigeant que toute l'aide passe par le gouvernement. Durant cette période, l'aide fournie par une des principales agences humanitaires des Nations unies est allée directement au SPDC, et il n'a pas été possible de confirmer que la totalité des denrées avait été transportée dans le délai fixé et qu'elle avait atteint les zones convenues. Selon des sources dignes de foi, les autorités ont stocké la plus grande partie de l'aide internationale dans des entrepôts appartenant au gouvernement et c'est le ministère des Affaires étrangères qui a décidé de la date et du lieu des distributions et a choisi les bénéficiaires.

Des responsables du SPDC ont également empêché des donateurs locaux de distribuer des secours dans le delta. Le SPDC a érigé des postes de contrôle à l'entrée et à la sortie des districts entre Yangon et le delta et il a confisqué les biens fournis par des donateurs privés en affirmant à bon nombre d'entre eux que l'aide ne pouvait être distribuée que par les autorités, c'est-à-dire des soldats, des pompiers ou des membres de l'USDA. D'autres donateurs individuels – ainsi que des destinataires réels ou potentiels – ont tout simplement vu leur aide confisquée sans explication par les autorités ou par l'USDA ; ils ignorent si cette aide a été distribuée et, le cas échéant,

quels en ont été les bénéficiaires. Le 27 mai, le Comité national de préparation aux catastrophes naturelles du SPDC a promulgué de nouvelles directives selon lesquelles les individus et les groupes seraient autorisés à se déplacer et à distribuer directement de l'aide sous réserve qu'ils consultent le gouvernement.

Le 25 mai ou les jours précédents, sur le pont Pan Hlaing dans le district de Hlaing Tharyar à Yangon, le capitaine de police U Luu Win a intercepté 48 camions qui rentraient de plusieurs districts où des donateurs privés avaient transporté de l'aide. Les policiers ont ordonné aux chauffeurs de se rendre à l'Institut gouvernemental de technologie avec les camions. Ils leur ont dit qu'ils devaient obtenir l'autorisation des autorités des districts de Dala, Twante, Kun Gyan Kone, Kawhmu et Dadeye pour distribuer de l'aide, puis ils les ont inculpés d'infractions au Code de la route et ont confisqué leurs permis de conduire. La police n'avait toujours pas laissé partir les camions le 1^{er} juin.

Le 23 mai ou les jours précédents, dans le district de Shwe Pyi Thar, à Yangon, des policiers et des membres de l'USDA ont arrêté un groupe important de donateurs privés qui avaient refusé de remettre les vivres qu'ils transportaient aux autorités comme ils en avaient reçu l'ordre. Le 16 mai, le général Thura Myint Aung, commandant de la région du Sud-Ouest et président de la division d'Ayeyarwady, a bloqué l'aide fournie par U Pyannayar Sami et U Kawi, dignitaires bouddhistes de l'État kayin, à proximité de la ville de Pathein. Les moines ont refusé de remettre l'aide aux soldats pour qu'ils la distribuent et ils sont partis. Le 12 mai, ou juste avant, des membres non identifiés des forces de sécurité ont saisi la voiture remplie de riz d'une femme qui partait distribuer de l'aide à des victimes à l'extérieur de Yangon.

La discrimination et les conditions mises à la distribution de l'aide

Amnesty International a pu vérifier trois cas dans lesquels les autorités ont subordonné la distribution d'aide aux survivants à un vote « oui » au référendum constitutionnel différé du 24 mai. Le 22 mai, dans le quartier de Nya (Htan Chauk Pin) du district de Shwe Pyitha, à Yangon, les autorités locales et un officier de l'armée ont averti les survivants qu'ils n'obtiendraient des vivres ou une aide financière que s'ils votaient en faveur de la Constitution. Après que Khin Maung Than, un responsable local, eut confirmé les votes en faveur de la Constitution, les électeurs ont reçu des autorités entre 500 et 1000 kyats (0,30 à 0,60 euro). De même, les autorités du district de Bogale ont dit aux victimes une semaine avant le scrutin qu'ils recevraient une aide supplémentaire s'ils votaient « oui » au référendum. Le 24 mai, les autorités ont refusé de distribuer de l'aide à deux villages de la région de Pathein parce que seul un petit nombre d'habitants avaient voté.

Amnesty International a également appris que les autorités avaient distribué l'aide aux personnes disposées à travailler pour l'armée ou à s'enrôler. Dans la semaine du 11 au 18 mai, les autorités ont envoyé des personnes déplacées de Labutta à Myaungmya en les avertissant qu'elles ne recevraient de la nourriture que si elles travaillaient. Le 16, ou les jours précédents, les autorités ont ordonné à des habitants du village de Set Su, dans le district de Bogale, de casser des cailloux et d'aplanir un champ en vue de la construction d'une piste d'hélicoptère, en échange de biscuits donnés par le PAM. Durant la même période, dans une autre zone du district de Bogale, les autorités ont distribué de la soupe de riz et fourni un hébergement aux victimes à condition qu'ils déblaient des décombres et construisent un camp officiel. Les 22 et 23 mai, à Pathein, les autorités ont visité des foyers et des abris en disant aux gens qu'ils seraient nourris et pris en charge s'ils s'enrôlaient dans l'armée. Les villageois disposaient d'un délai de trois jours pour prendre une décision.

L'aide n'est pas un privilège pour les survivants du cyclone, mais un droit. Le SPDC a le droit de demander aux survivants en bonne santé de travailler dans le cadre des actions de secours et de reconstruction dans cette situation exceptionnelle, mais l'accès à l'aide ne devrait pas dépendre de cette contribution. Qui plus est, Amnesty International craint qu'après la phase de secours d'urgence, le SPDC n'utilise les civils du delta pour le travail forcé. Depuis 1988, l'organisation décrit comment l'armée birmane a recours de manière généralisée aux civils, qu'elle force à travailler comme ouvriers sur les chantiers de construction ou comme porteurs pour l'armée.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Amnesty International craint que la crise humanitaire provoquée par le cyclone Nargis n'entraîne de nouvelles violations des droits humains imputables au SPDC. La transparence et l'obligation de rendre des comptes, deux qualités dont le SPDC n'a pas fait preuve historiquement, sont nécessaires pour garantir que les victimes reçoivent l'aide dont elles ont besoin et que celle-ci est distribuée de manière efficace et équitable, et sans discrimination. Amnesty International a reçu des informations confirmées faisant état de déplacements forcés et de problèmes liés à la distribution de l'aide. Elle craint également que le SPDC ne commence à utiliser les civils pour le travail forcé dans les zones touchées par le cyclone. Les destructions massives et les déplacements de population qui ont suivi le passage du cyclone Nargis risquent de créer des conditions dans lesquelles le travail forcé fera partie de la stratégie de reconstruction du SPDC.

Amnesty International prie instamment le SPDC de prendre les mesures suivantes :

- apporter immédiatement aux survivants du cyclone une aide appropriée, notamment de la nourriture, un hébergement et des soins médicaux ;
- autoriser aux employés des organisations humanitaires, y compris aux observateurs indépendants, l'accès sans restrictions à toutes les zones touchées ;
- traiter toutes les personnes déplacées conformément aux Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays et aux autres normes internationales ;
- permettre aux personnes déplacées de retourner volontairement dans leur foyer, dans la dignité et la sécurité, ou de se réinstaller dans une autre région du pays ;
- consulter véritablement les personnes déplacées, et notamment les catégories vulnérables comme les enfants et les membres des minorités ethniques, pour préparer leur retour ou leur réinstallation et réintégration ;
- protéger les femmes et les autres catégories vulnérables.

La communauté internationale a exprimé le désir d'aider les victimes du cyclone. Le 25 mai 2008, les Nations unies et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) ont organisé conjointement à Yangon une conférence internationale de donateurs, présidée par le secrétaire général des Nations unies Ban Ki-moon et par le secrétaire général de l'ANASE Surin Pitsuwan, et à laquelle 51 pays ont participé. Les donateurs ont convenu qu'il était nécessaire de renforcer de toute urgence et de manière importante les actions d'aide en cours afin d'atteindre rapidement tous ceux qui avaient un besoin urgent de secours et de leur apporter l'aide vitale appropriée. Ils ont également convenu qu'un flux effectif d'aide devait être maintenu aussi longtemps que nécessaire par la mise en place des structures logistiques requises et par l'accélération de l'arrivée et de la distribution de secours vitaux.²

² « At donors' meeting, Ban Ki-moon says Myanmar relief effort to last at least six months », UN News Centre, 25 mai 2008.

Amnesty International estime que pour que la population du Myanmar soit assurée de recevoir l'aide dont elle a cruellement besoin, le SPDC et la communauté internationale doivent prendre en compte les aspects relatifs aux droits humains de cette crise humanitaire. L'organisation appelle les donateurs à œuvrer en collaboration étroite avec le SPDC pour garantir l'application pleine et entière des recommandations formulées plus haut. Étant donné le lourd bilan du SPDC en matière de droits humains, les organisations humanitaires doivent être particulièrement attentives à toute irrégularité dans la distribution de l'aide. La communauté des donateurs doit exhorter le SPDC à respecter les Principes directeurs.

Amnesty International appelle le Conseil de sécurité à faire pression sur le SPDC pour qu'il collabore sans réserve avec les Nations unies, notamment par la mise en œuvre de sa propre recommandation, des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil des droits de l'homme, des recommandations du secrétaire général et de son conseiller spécial ainsi que de celles du rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar.

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre : Myanmar Briefing. Human rights concerns a month after Cyclone Nargis

La version en langue française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL – ÉFAI – juin 2008

Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>